

**Province de Québec**  
**MRC de La Mitis**  
**Municipalité de Sainte-Luce**

Séance extraordinaire des membres du conseil tenue au lieu ordinaire des séances, le mercredi 16 novembre 2011 à 21h, à laquelle sont présents et forment quorum sous la présidence du maire, monsieur Gaston Gaudreault, les conseillers Fidèle Tremblay, Pierre Beaulieu, Jocelyn Ross, Ovila Soucy, Martin Claveau et Nathalie Bélanger. Le directeur général et secrétaire-trésorier Jean Robidoux est également présent.

**ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapport du maire sur la situation financière
4. Achat d'un terrain
5. Période de questions
6. Fermeture de la séance

**1. Ouverture de la séance**

Le maire, monsieur Gaston Gaudreault, procède à l'ouverture de la séance. Compte tenu que tous les membres du conseil sont présents, le défaut d'accomplissement des formalités prescrites pour la convocation d'une séance du conseil ne peut être invoqué, tel que prévu à l'article 157 du code municipal.

**2. Adoption de l'ordre du jour**

2011-11-357

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu d'adopter l'ordre du jour.

**3. Rapport du maire sur la situation financière**

2011-11-358

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu d'accepter le rapport du maire sur la situation financière tel qu'il suit :



**Rapport du maire sur la situation financière**

Mesdames, Messieurs,

Je vous présente aujourd'hui mon rapport sur la situation financière de la Municipalité, tel que le prévoit le Code Municipal à l'article 955 et la loi sur le traitement des élus municipaux à son article 11.

L'exercice financier qui s'est terminé le 31 décembre 2010, a généré des revenus pour la Municipalité de 3 613 192 \$ alors que les charges de fonctionnement s'élevaient à 3 714 984 \$, ce qui a amené à un déficit de

fonctionnement de l'exercice à des fins fiscales de 101 792 \$, le tout dû aux grandes marées.

À la fin de l'exercice financier 2010, la dette à long terme de la Municipalité était de 2 849 000 \$.

La charge de cette dette à long terme se répartit comme suit :

1.	Pour l'ensemble de la Municipalité	813 380 \$
2.	Pour une partie de la Municipalité	1 750 320 \$
3.	Dû par le gouvernement du Québec	285 300 \$

Le pourcentage de la dette représente, à ce moment 1,2 % de la richesse foncière uniformisée de la Municipalité de Sainte-Luce qui est de 237 869 835 \$.

En 2010, le remboursement de la dette à long terme était de 277 300 \$, alors que les frais de financement étaient de l'ordre de 119 182 \$. Pour ce qui est de l'exercice financier 2011, nous évaluons être en mesure de dégager un léger surplus.

En 2011, nous avons été grandement accaparés par les activités de rétablissement suite au sinistre du 6 décembre 2010. Nos employés ont été fortement sollicités par ces activités.

Nous ne ferons pas la liste exhaustive des travaux réalisés suite aux grandes marées, mais mentionnons que les travaux de nettoyage des routes et des propriétés, la reconstruction d'une section de 250 mètres de la route du Fleuve Ouest et des travaux d'enrochement de la rive ont été importants parmi tous les travaux générés.

Malgré cette situation exceptionnelle, nous avons pu mener à terme plusieurs projets. Un ponceau à grand diamètre a été remplacé au rang 3 Ouest, la réparation des bords de l'étang numéro 1 aux étangs d'épuration, secteur Luceville, la réfection de l'aqueduc municipal dans le secteur du 270, route 132 Ouest.

Pour les travaux majeurs, nous sommes à compléter le prolongement de l'aqueduc route 132 Est. Les travaux se sont déroulés à notre satisfaction. L'ensemble des propriétaires concernés bénéficieront d'une eau propre à la consommation au cours des prochaines semaines.

Également, les travaux de remplacement de la conduite d'égout domestique sur une portion de la rue Saint-Alphonse sont en cours. Le remplacement de la conduite sera complété d'ici deux semaines.

Il y a également le développement Caron, qui est un développement résidentiel, qui sera mis en place au cours des prochaines semaines. Cet automne, les infrastructures d'égout et d'aqueduc seront mises en place ainsi que l'assiette de la rue. Au printemps 2012, les travaux seront complétés avec la bordure et le pavage.

Évidemment, comme vous le savez tous, nous allons procéder à la municipalisation du déneigement à Sainte-Luce. Nous procéderons donc à l'achat de machinerie et d'un bâtiment, afin d'être opérationnels le plus rapidement possible.

Prochainement, nous procéderons à l'élaboration du budget pour l'année 2012. Soyez assurés que nous réaliserons cet exercice en ayant comme objectif de maintenir votre compte de taxes à son plus bas niveau possible, afin de respecter votre capacité de payer.

Pendant l'exercice budgétaire, nous analyserons et ferons la mise à jour du programme triennal des dépenses en immobilisation.

Comme l'an passé, tous les projets subventionnés de mise à niveau de nos infrastructures en égout, aqueduc et voirie seront priorisés.

Comme le prévoit l'article 11 de la loi sur le traitement des élus municipaux, voici la rémunération attribuée aux membres du conseil municipal, qui est le même depuis novembre 2009 :

- Le salaire du maire est fixé à 12 301,20 \$ par année;
- Le salaire de chaque conseiller est fixé à 4 100,40 \$ par année;
- Une allocation de dépenses au montant de 6 150,60 \$ par année est allouée au maire et une de 2 050,20 \$ par année pour les conseillers.

En 2011, le maire reçoit un salaire de 3 414,26 \$ comme membre du conseil de la MRC de La Mitis, ainsi qu'une allocation non-imposable de 1 707,13 \$.

Je dépose également la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ conclus durant la dernière année, ainsi que la liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 2 000 \$ conclus au cours de la même période, avec un même contractant lorsque l'ensemble de ces contrats comporte une dépense totale qui dépasse 25 000 \$.

#### **LISTE DES CONTRATS**

- Asphalte GMP Inc.	31 112,93 \$
- BPR Groupe-conseil	42 630,39 \$
- Les Entreprises Claveau Ltée	124 525,98 \$
- La compagnie Jaffa Inc.	76 545,70 \$
- Banville et Coulombe	31 171,68 \$
- Écocentre de la Mitis	62 463,59 \$
- Excavations Dany Desrosiers	32 075,16 \$
- Financière Banque Nationale	146 755,44 \$
- Génivar Inc.	62 236,92 \$
- Hydro-Québec	25 360,66 \$
- Construction Gilles Langlois	70 851,73 \$
- Mini Excavation Éric Dufour	156 045,58 \$
- Les Pavages Laurentiens	75 544,43 \$
- Roche Ltée	43 207,35 \$
- SNC-Lavalin Inc.	75 259,68 \$
- SSQ Société d'assurance-vie Inc.	37 837,81 \$
- Yvon Lachance & Fils Inc.	305 045,03 \$

Vous trouverez également ci-joint un tableau regroupant les différents règlements d'emprunt de la Municipalité au 31 décembre 2010.

Ce rapport sera publié dans la prochaine édition du Coquesillon.

Gaston Gaudreault, maire

#### 4. Achat d'un terrain

2011-11-359

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu que la Municipalité de Sainte-Luce procède à l'acquisition d'un terrain de la succession Jacques Bouchard. Le terrain est une partie du lot numéro 3 466 042 du cadastre du Québec. Il a une superficie approximative de 5 185,61 mètres carrés. Ledit terrain est montré par un liséré vert sur le plan ci-bas.



Succ. J. Bouchard

Date: 10-11-10 10:04  
Producteur: Jea Rabideau

Échelle 1:305

Avec la vente du terrain, la succession Jacques Bouchard accorde à la Municipalité de Sainte-Luce, une servitude de drainage dans le fossé qui longe la ligne mitoyenne des lots 3 466 042 et 4 048 563 du cadastre du Québec, fossé qui se déverse dans le ruisseau de la tannerie. La servitude de drainage est accordée sur le lot 3 466 042 du cadastre du Québec appartenant à la succession Jacques Bouchard. Cette servitude aura une largeur de 2,5 mètres. La Municipalité pourra au besoin modifier la profondeur du fossé en conservant comme ligne de centre, la

ligne de lot. La succession Jacques Bouchard pourra dans le futur utiliser ledit fossé, pour y drainer l'égout pluvial provenant d'un développement à venir sur leur propriété. L'entretien de ce fossé sera à la charge de la Municipalité de Sainte-Luce et des propriétaires des lots 3 466 042 et 4 048 563 du cadastre du Québec. Chacune des parties payant 1/3 des frais.

La succession Jacques Bouchard donne une servitude pour l'entretien du fossé, d'une largeur de cinq (5) mètres sur le lot 3 466 042 afin d'entretenir ce fossé, situé à la limite Est dudit lot. Cette servitude est octroyée aux conditions suivantes : le passage de la machinerie ne doit pas laisser de traces ou de dégradation. À moins de force majeure, l'accès au champ se fait à un moment de l'année qui ne cause pas de préjudice aux récoltes. Si des matériaux sont prélevés du creusage, ceux-ci devront être transportés hors du terrain de la succession Jacques Bouchard.

Également, la Municipalité de Sainte-Luce et la succession Jacques Bouchard reconnaissent que la ligne cadastrale divisant les lots 4 601 463 et 3 466 042 est la ligne de propriété.

Avec le terrain acheté de la succession Jacques Bouchard, la Municipalité mettra en valeur des terrains voués à la construction domiciliaire. Pour tous les «considérant» se trouvant dans cette résolution, la Municipalité de Sainte-Luce versera à la succession Jacques Bouchard une somme de 50 000 \$, de la façon suivante :

- 5 000 \$ à la signature du contrat,
- 15 000 \$ lors de la vente du premier terrain,
- 15 000 \$ à la vente du second terrain,
- 15 000 \$ à la vente du troisième terrain.

Le maire et le secrétaire-trésorier et directeur général sont autorisés à signer pour et au nom de la municipalité les documents à cet effet.

## **5. Période de questions**

Aucune question n'est posée aux membres du conseil.

## **6. Fermeture de la séance**

2011-11-360

Il est proposé par monsieur Pierre Beaulieu et unanimement résolu que la séance extraordinaire soit et est fermée.

Je, Gaston Gaudreault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

---

Gaston Gaudreault, maire

---

Gaston Gaudreault  
Maire

---

Jean Robidoux  
Directeur général et sec. trésorier